

Comme on l'a noté à la partie IV, les craintes formulées par le Canada au sujet des répercussions des directives relatives au bioxyde de titane ont été atténuées par le succès de l'essai en usine pilote du procédé Chemetics qui sert à traiter les déchets de sulfate de TiO_2 . De fait, la réglementation du Québec est maintenant presque aussi sévère que celle des CE. Toutefois, des efforts devront être déployés afin d'influencer les CE à progresser vers un objectif de récupération de 100 % des acides faibles. Le procédé Chemetics évapore totalement les déversements de sulfate dilué acide en sulfates solides et concentre l'acide à plus de 90 % de H_2SO_4 pour recyclage. À cet égard, des efforts ont été déployés pour démontrer aux autorités des CE que le nouveau procédé peut être utilisé dans les usines européennes de sulfate de TiO_2 .